

COMMUNIQUÉ DE LA CIB DU 22 JUIN 2022  
SOUTIEN À LA FÉDÉRATION DES BARREAUX D'HAÏTI SUITE À L'OCCUPATION  
DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE PORT-AU-PRINCE

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB),**

Prend connaissance de l'occupation et de la dégradation du palais de justice par des vandales et des malfaiteurs qui ont contraint les magistrats à être hébergés dans des locaux provisoires.

Cet événement est d'une gravité exceptionnelle en ce qu'il illustre la dégradation très profonde de l'État et met en valeur l'urgence d'une interpellation de la communauté internationale pour la reconstitution de l'État à Haïti.

La CIB est aux côtés de la Fédération des Barreaux d'Haïti pour contribuer à la reconstruction de l'institution judiciaire qui s'impose et pour qu'elle retrouve un fonctionnement normal avec les juges respectueux des principes d'impartialité et d'indépendance.

Vous pouvez consulter le communiqué de la Fédération des Barreaux d'Haïti en [poursuivant ce lien.](#)